

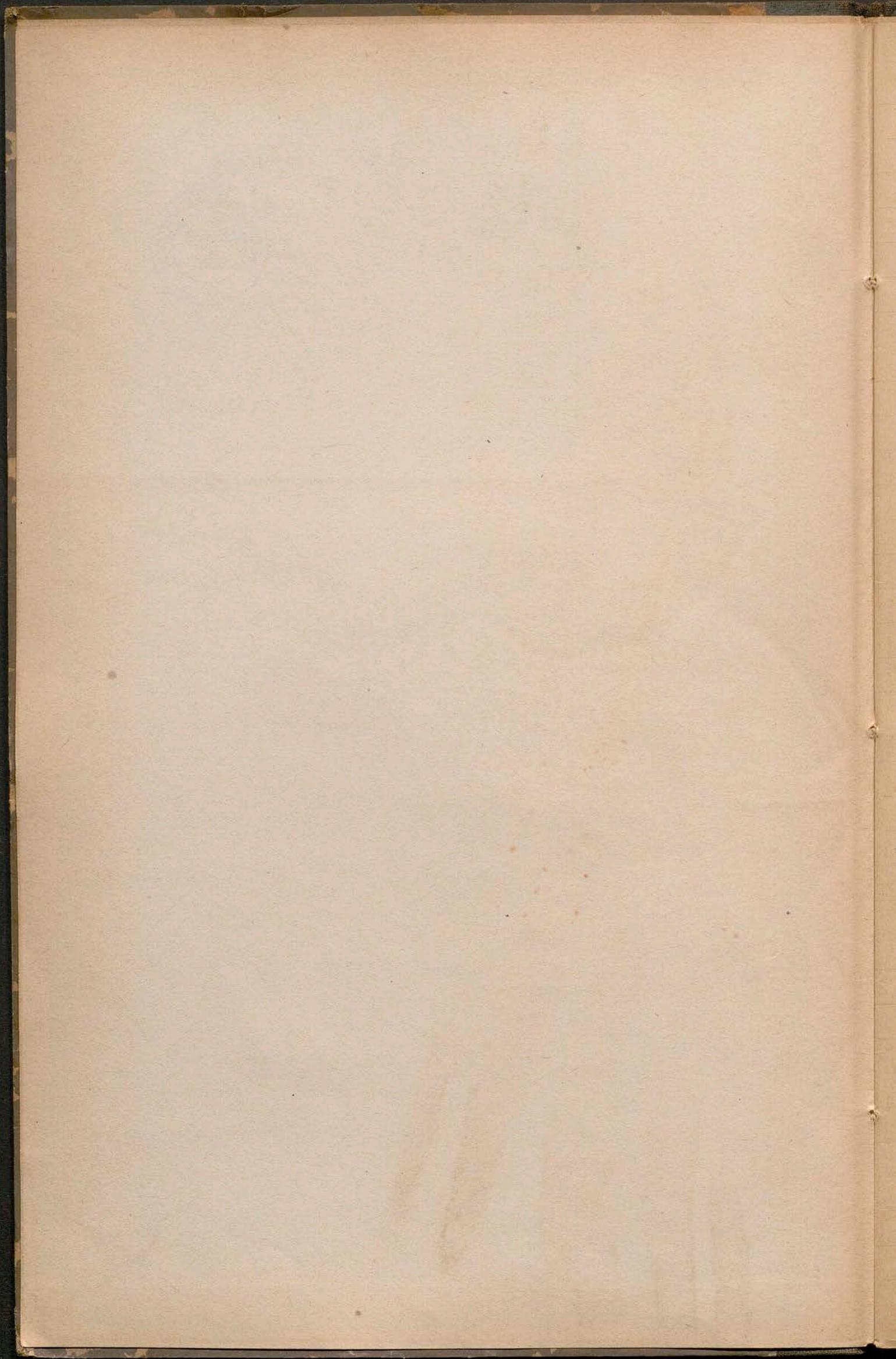
878

*Commission chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à autoriser les associations de mutilés, de réformés et d'anciens combattants à faire appel à la générosité publique. (N° 383, année 1920.)*

(Nommée le 16 novembre 1920.)

MM.

- 1° BUREAU : MAGNY.
- 2° — Henry CHÉRON.
- 3° — Général TAUFFLIEB.
- 4° — RUFFIER.
- 5° — SAUVAN.
- 6° — DELPIERRE.
- 7° — VAYSSIÈRE. S
- 8° — GROSJEAN.
- 9° — RICHARD. P



Séance du 18. Novembre 1920

Président. M. Richard  
Secrétaire. M. Vayssié

La Commission décide + du moment qu'il  
y a des générosités à recevoir, - de Consulter  
sur la proposition de loi - soumise à sa  
délibération l'Office National des mutilés,  
et Reformés de la guerre.

Le Secrétaire

M. Vayssié

Le Président

J. Richard